

DELIBERATION N° 2001/06-02 - COMPTE ADMINISTRATIF 2000 : AFFECTATION DES RÉSULTATS

Monsieur BOILEAU, rapporteur, informe l'Assemblée qu'il lui appartient de se prononcer sur l'affectation des résultats du compte administratif 2000, afin de respecter l'instruction budgétaire et comptable M14.

Les résultats d'exécution du budget sont les suivants :

- résultat de clôture d'investissement :
- 12 841 641,09 F (1 957 695,56 euros)
- résultat de clôture de fonctionnement :
- + 11 055 712,65 F (1 685 432,53 euros)

- résultat global :
- 1 785 928,44 F (272 263,04 euros)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 25 voix pour et 3 abstentions

- d'affecter la part nécessaire de l'excédent de fonctionnement de clôture pour couvrir le déficit d'investissement de clôture soit 12 841 641,09 F (1 957 695,56 euros) et de reprendre le solde, soit - 1 785 928,44 F (272 263,04 euros) , au budget supplémentaire 2001, dans le déficit de fonctionnement reporté.